



# POLICE PENITENTIAIRE

## L'UFAP UNSa Justice entendue par l'IGJ

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 26 mai 2025

L'UFAP UNSa Justice, a été entendue par l'Inspection Générale de la Justice (IGJ), cette dernière ayant reçu une lettre de mission du GDS afin de mener une réflexion sur le contenu et les contours d'une police pénitentiaire.

Nous ont tout d'abord été présentés les différents axes retenus concernant cette réflexion.

Dans un premier temps, la police pénitentiaire interviendrait dans la réalisation des missions extérieures confiées à l'administration pénitentiaire : PREJ /ELSP/UH / ENT / ERIS / CYNO. A terme, est également envisagé par l'Administration, un élargissement du périmètre des missions extérieures au travers :

- Des gardes statiques dans les hôpitaux
- Des attentes gardées dans les juridictions
- Des prêts de main forte

Au-delà de cet élargissement, l'Administration mène également une réflexion sur **l'octroi du statut ou la délégation de certaines attributions** d'OPJ à certains personnels pénitentiaires. Ceux-ci auraient pour rôle de traiter judiciairement un certain nombre de faits, tels que les projections, les intrusions sur le domaine, les saisies de stupéfiants et autres objets prohibés, mais aussi de réaliser des investigations pour des faits commis en détention ...

Dans le même temps, l'Administration envisagerait l'accompagnement des ASE par cette police pénitentiaire, à l'occasion de la pose de bracelets sur certaines zones dites « sensibles ». Pour l'UFAP UNSa Justice, cette piste de réflexion est à proscrire. La nécessité est bel et bien le binôme des ASE lors de leurs déplacements dits sensibles et non la mise en place d'une « escouade pénitentiaire », qui parions-le, aura fort à faire dans des zones où les FSI peinent déjà à se rendre.

L'Administration n'étant pas à une lubie près, elle envisage également de charger cette police pénitentiaire du contrôle du respect des obligations des probationnaires. Une compétence dévolue à ce jour aux CPIP ! **L'UFAP UNSa Justice appelle au respect des missions de chacun.**

Pour l'UFAP UNSa Justice, il est fondamental que nos décideurs retrouvent la raison ! Ce sont bien des moyens humains, et le principe du binôme dont les personnels ASE et CPIP ont besoin !

### Comment croire une seule seconde que tout cela est envisageable ?

L'UFAP UNSa Justice a donc posé ses jalons avec comme **préalable indispensable et non négociable**, le comblement de l'ensemble des vacances de postes tous corps confondus estimé à 4000 emplois (dont 3000 chez les personnels de surveillance) !

Il est également indispensable de revoir les organigrammes de référence et d'en assurer la pérennité dans l'ensemble des structures pénitentiaires.

Enfin, pour l'**UFAP UNSa Justice** les effectifs se doivent d'être ajustés à la surpopulation pénale... Cela apporterait à nos collègues des différentes structures un renforcement en personnel proportionnel aux conditions insupportables de travail !

## **La pénitenciaire est exsangue après toutes ces années d'abandon de l'Etat, les personnels en payent toujours un peu plus le prix!**

L'**UFAP UNSa Justice** a exigé la reprise des extractions judiciaires en Outre-Mer accompagnée des emplois nécessaires sur la base d'une évaluation objective. Celles-ci sont aujourd'hui de notre compétence en hexagone, il ne peut et ne doit pas en être autrement dans les territoires ultra-marins !

De même que l'augmentation des effectifs des ELSP par des révisions à la hausse des organigrammes qui, pour beaucoup, ont été établis sans création d'emplois mais en déshabillant les détentions. Le réarmement de ces équipes au même titre que la détention, est vital afin de mettre en œuvre de façon opérationnelle une réelle politique de sécurisation périmétrique des sites et de sécurisation intérieure de nos établissements !

## **Une formation initiale et continue à l'agonie !**

La mise en place d'un modèle formatif pérenne est également indispensable, au travers de la construction d'une **antenne de l'ENAP et d'un Centre de Formation Continue (CFC) au sein de chaque direction interrégionale à l'instar du CETOP à PARIS.**

**Face aux chantiers actuels et à venir, notre administration doit se donner les moyens de réussir. Cela passera obligatoirement par une augmentation des moyens et la création d'une véritable filière formative comme nous l'avons défendue lors des assises de la formation.**

## **L'UFAP UNSa Justice s'opposera à toute forme de scission au sein des Personnels de Surveillance !**

L'**UFAP UNSa Justice** a fermement indiqué qu'elle n'acceptera jamais la scission des personnels de surveillance par la création d'une filière « police pénitenciaire ». Il doit y avoir un unique statut, une unique formation initiale !

Nous sommes catégoriques, si police pénitenciaire il y a, l'ensemble des personnels de surveillance doivent pouvoir en faire partie !

Nous ne revivons pas non plus « le casse du siècle » de 2011, avec le transfert des missions EJ à l'administration pénitenciaire.

Ces nouvelles missions doivent faire l'objet d'un calcul des effectifs nécessaires et non au rabais.

## **L'UFAP UNSa Justice est favorable à une évolution des métiers des personnels de surveillance mais pas à n'importe quel prix !**

Pour l'**UFAP UNSa Justice**  
Le Secrétaire général  
Emmanuel CHAMBAUD